

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2024

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 11 - votants : 11 Convocation en date du : 06 décembre 2024 Affichée le : 06 décembre 2024	Le douze décembre deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : BABEL Anne, RODAMEL Karine Secrétaire de séance élu : BERNONVILLE Yves
N° 2024D702	AVENANT CONVENTION 2023-2026 RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention a été signée en date du 20 décembre 2022 entre le Centre de Gestion de la Loire et la Commune relative à l'élaboration des dossiers CNRACL.

En raison de l'évolution des services Pep's – GULI à compter du 16 septembre 2024, des modifications doivent intervenir au niveau de la délégation faite au CDG, dans le cadre de la convention CNRACL 2023-2026.

Il est nécessaire d'élaborer un nouvel avenant qui comprendra :

- Les nouveaux services :
 - o Demande de retraite CNRACL et RAFP
 - o Simulation de retraite CNRACL
 - o Compte individuel retraite CNRACL
- Les services supprimés :
 - o Demande d'avis préalable
 - o Qualification des comptes individuels retraite (QCIR)
 - o Etablissement des cohortes (Droit à l'information : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières et envoi des données dématérialisées en simulation)

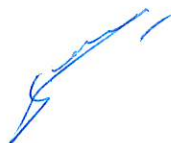
Les autres prestations restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant à intervenir entre le Centre de Gestion de la Loire et la Commune, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant et tous documents s'y afférent.

Le Secrétaire de Séance
Yves BERNONVILLE



ROZIER EN DONZY, le 17/12/2024
Signé : le Maire, Didier BERNE

